

LES ACTUALITES

■ Retraite progressive.

Une opportunité à saisir.

Cinq collaborateurs du CMNE sont actuellement en retraite progressive. Il s'agit d'un dispositif qui permet d'aménager sa fin de carrière en percevant une partie de sa retraite tout en exerçant son activité professionnelle à temps partiel.

Pour en bénéficier il faut avoir au moins 60 ans, avoir cotisé 150 trimestres et bien sûr être encore en activité.

La retraite progressive est défendue de longue date par la Cfdt que ce soit au niveau national ou au CMNE lors de la négociation sur le contrat de génération.

■ Examens Annuels de Situations Salariales

Attention !

Pour la troisième fois cette année, et cela depuis la signature par 3 organisations syndicales (CFTC, SNB et UNSA) de l'avenant à la convention collective portant sur la classification, les règles des augmentations du mois d'avril ont changé. Jusqu'en 2018, les minimums d'augmentation étaient en points (paix à son âme) et dépendaient du collège auquel chacun appartenait : 15 points pour les employés, 25 points pour les gradés et 30 points pour les cadres. Aujourd'hui ce minimum de revalorisation est de 5% du salaire minimum du niveau auquel le salarié appartient.

Lorsque l'on compare les 2 modes de calcul, on se rend compte qu'avec ce nouveau système qu'avait rejeté la Cfdt lors des négociations, 72% des salariés du CMNE sont perdants. Ainsi pour ne pas être pénalisé un technicien 4 doit être revu de 6,28%, un technicien 5 de 5,58%, un cadre 6 de 5,99% et un cadre 7 de 5,43%.

Le tableau ci-dessous vous permettra de mieux appréhender l'impact négatif si votre manager se contente d'appliquer l'augmentation minimale de 5%.

CLASSIFICATION-REMUNERATION 2020 (après revalorisation de 0,7%)

Ancien niveau	Nouveau niveau	Salaire mini	Augmentation mini précédente	Augmentation mini de 5%	Ecart annuel	Effectif concerné
Gradé C	Tech. 4	27 004 €	1 696,50 € (25 points)	1 350,20 €	- 346,30 €	505
Gradé D	Tech. 5	30 391 €	1 696,50 € (25 points)	1 519,55 €	- 176,95 €	668
Cadre E	Cadre 6	33 986 €	2 035,80 € (30 points)	1 699,30 €	- 336,50 €	368
Cadre E	Cadre 7	37 477 €	2 035,80 € (30 points)	1 873,85 €	- 161,95 €	254

SOMMAIRE

- Actualités.....1
Retraite progressive
EASS
- Edito1
- Le dossier du mois....2
Organisation du réseau

- Félicitations.....2
- Carton Rouge.....2
- Le chiffre.....2
- Décryptage.....2
Effectif CDI du CMNE
- Repères2

EDITO

La démocratie est en danger. C'est tout au moins le cri d'alarme poussé par un nombre croissant de politiques, de journalistes, de syndicalistes ou de membres de la « société civile ».

Si les réseaux sociaux sont décriés et accusés d'être la cause de certains phénomènes excessifs et insupportables, il n'en reste pas moins que ces derniers ne sont que de simples outils de communication. C'est l'utilisateur qui est à l'origine des abus qui sont constatés. De même, le comportement de certains interroge.

Entre atteintes à la vie privée, dénigrement, « infox », violences verbales ou écrites sinon physiques, intimidations, menaces, chantage, il n'est de jour où le citoyen n'est pas interpellé.

Pas de jour où on ne lui donne de raisons de désespérer de l'humanité.

Pas de jour où il ne se demande pourquoi il doit voter de temps en temps.

L'abandon d'un candidat à l'élection municipale dans la capitale, ou les graves perturbations qu'a connues un ancien Président de la République devant un parterre d'enfants qui ont été éberlués et choqués par le comportement de quelques adultes, sont des exemples récents qui montrent une dérive inquiétante de notre société.

Si actuellement certains députés montrent une image déplorable de ce que doit être la démocratie, battons-nous pour revenir aux vraies valeurs fondamentales de respect et de dialogue.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant Cfdt directement sur sa messagerie personnel.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDE philippe.vandelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Organisation du réseau.

Quels impacts pour les salariés ?

Cela fait maintenant de nombreuses années que la transformation du réseau est en marche et qu'elle est à l'ordre du jour de quasiment chaque réunion du Comité Social et Economique (ex CE). Elle nous est distillée au fur et à mesure alors que la CFDT demande depuis longtemps une présentation globale et échancée afin de pouvoir mesurer ses impacts sur l'emploi et les conditions de travail. Le mouvement des passages des points de vente en modularité date de 2016 et à ce jour 52% des points de vente sont modulés, 34% des Caisses Locales et 84% des Bureaux. Elle a été mise en place pour faire face aux baisses de fréquentation et des traitements des flux. Cela n'a pas été sans conséquence pour les Chargés des Relations Clientèle qui ont vu leur nombre fortement diminué et qui ont dû s'adapter pour 32 d'entre eux en étant mutualisé sur plusieurs points de vente. Entre 2017 et 2020, l'effectif cible CRC des Caisses Locales est passé de 176 à 110. Beaucoup d'entre eux ont dû accepter d'évoluer bon gré mal gré vers le poste de conseiller commercial. Entre juin 2018 et juin 2020, ce sont 15 fusions qui se seront concrétisées avec cette fois des impacts sur les métiers de

directeur et d'adjoint. En effet les postes de directeur ont été supprimés pour être remplacés par des postes de responsable d'unité commerciale (RUC) et 11 postes d'adjoint ont disparu dont 7 sans être remplacés par un conseiller commercial. C'est ainsi des perspectives d'évolution de carrière qui disparaissent pour les RUC qui sont plus nombreux mais auront beaucoup moins d'opportunité de devenir directeur et pour les conseillers commerciaux qui voudront évoluer vers un poste

Une présentation globale pour mesurer les impacts sur l'emploi est indispensable.

d'adjoint. Quant aux conseillers commerciaux, avec la baisse du nombre de CRC, ils doivent désormais être polyvalents en prenant à tour de rôle le guichet et le traitement des flux dans l'ETS. Cela dans un contexte d'augmentation de la taille des portefeuilles et de baisse des effectifs. L'effectif cible des conseillers du réseau est passé de 759 à 721 entre 2017 et 2020. Cer-

SUPPRESSION DES EFFECTIFS



tains se sont vus proposer une nouvelle organisation avec l'activité partagée qui consiste à scinder son activité entre la gestion et le développement de son propre portefeuille d'une part, et la relation à distance avec l'ensemble des clients et prospects du CMNE d'autre part. Elle a été expérimentée à partir de juillet 2017 pour être étendue progressivement. Elle concerne aujourd'hui 53 conseillers répartis sur 50 points de vente.

Avec 5 fermetures d'agences au CMNE depuis 2017, on est loin des vagues de fermetures que l'on a connues à la Société Générale, à la BNP ou au LCL qui ont fermé plus de 10% de leurs points de vente entre 2014 et 2018. Un article récent des Echos se veut rassurant dans sa conclusion en exposant que les banques devront s'adapter sans passer forcément par des fermetures pures et simples. Les clients recherchant à la fois de la digitalisation et un maintien de la dimension humaine dans le conseil bancaire. On pouvait lire dans le numéro de décembre du « So CMNE » que des pistes de réflexion étaient en cours avec le concept d'agence « NEAR », ou des projets « hors les murs » dans une mairie ou dans un bus CMNE par exemple. ■

FELICITATIONS

Au CMNE qui a fait le choix de se rendre plus accessible aux clients sourds et malentendants grâce à la solution DEAFI. Avec ce nouveau service, le client peut se faire traduire en langue des signes ou en transcription écrite simultanée des échanges avec le centre de relation clients ou lors d'un entretien en point de vente avec le « service interprète dans la poche ».

CARTON ROUGE

A l'instrumentalisation par des personnalités politiques de l'allongement du « congé pour deuil d'un enfant » alors qu'ils étaient tous d'accord sur le principe. Le Parlement devrait voter large-

ment son passage de 5 à 15 jours ouvrés, son financement par la solidarité nationale et un principe d'universalité afin de concerner tous les travailleurs (privé/public).

LE CHIFFRE 70

C'est l'âge du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) qui fut créé le 11 février 1950, une grande avancée sociale du XXe siècle qui garantit à chaque travailleur un salaire minimum. Au départ, il s'agissait du SMIG (garanti), il est devenu le SMIC en 1970. Il s'élève à 1 539 € brut, 1 219 € net. Il concerne de plus en plus de salariés avec 300 000 bénéficiaires de plus depuis 2018, et 58% des personnes qui touchent le SMIC sont des femmes.

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 447 salariés au 31/12/2019.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2015	1449	550	566	2565
2016	1424	566	589	2579
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
Écart	-706	+402	-143	-447

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OB/NL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 06/02
C.S.E : 19/02

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

Taux horaire brut : 10.15 €
Taux horaire net : 8.05 €
Mensuel brut : 1.539.42 €
Mensuel net : 1.218.60 €

INFLATION

1.50 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/19)

Revenus nets ≤ 68.217 € / an
Deux enfants : 131.55 €
Revenus nets ≤ 73.901 € / an
Trois enfants : 300.11 €
Revenus nets ≤ 79.585 € / an
Quatre enfants : 468.67 €

RSA (01/04/19)

Une personne : 559.74 €
Deux personnes : 839.61 €
Trois personnes : 1.007.53 €
Enfant suppl. : 223.90 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdtcmm@wanadoo.fr

Application mobile : www.cfdt.mobi/cmne

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner :

CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE



Date et signature